

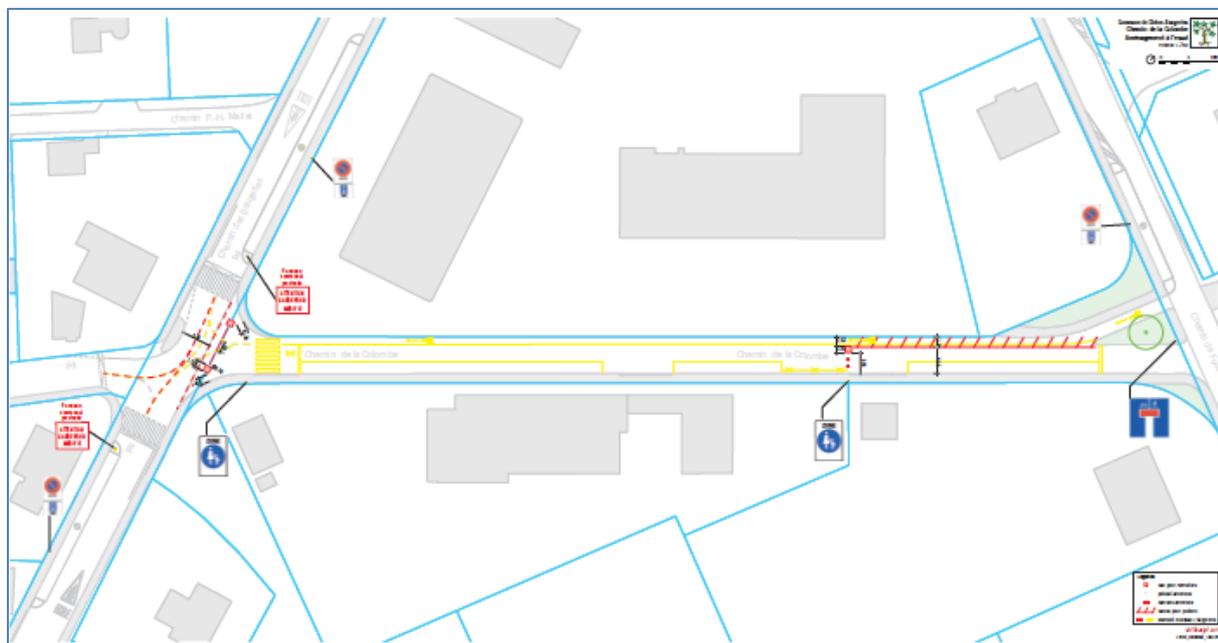
Aux habitantes et aux habitants de Conches
Aux parents d'élèves de l'Ecole primaire de Conches

AMÉNAGEMENT D'UNE ZONE PIÉTONNE AU CHEMIN DE LA COLOMBE

Chères habitantes et chers habitants de Conches,
Chères Mesdames, chers Messieurs,

Dans le cadre de la démarche participative des quartiers de Conches et de l'Ermitage, initiée en 2016, il a été proposé par le groupe de travail d'aménager une zone piétonne au chemin de la Colombe, devant l'Ecole primaire de Conches, impliquant la fermeture de ce tronçon.

Suite à la séance d'information qui s'est tenue le 15 novembre 2017, à la salle de La Colomba à Conches, un arrêté pour une mise à l'essai d'une année a été publié par la Direction générale des transports en date du 22 décembre 2017.



Etant prévu de réaliser les travaux d'aménagement durant la période de vacances scolaires de février, **nous vous informons que le tronçon chemin de la Colombe sera, dès lors, fermé à la circulation, à compter du 12 février 2018.**

Par ailleurs, la déchetterie du chemin de la Colombe sera également fermée dès cette date. Nous invitons ainsi les usagers à utiliser l'écopoint situé à la place de Conches, route de Florissant 179.

D'autre part et afin de permettre la dépose des élèves, le stationnement situé aux abords de l'Ecole primaire de Conches, aux chemins des Bougeries et de Fossard, sera réglementé comme suit :

- Les jours scolaires, de 07h30 à 16h30, le parcage des véhicules est interdit.
- Les autres heures et les jours de congés scolaires, le parcage est autorisé, conformément aux dispositions de la zone bleue, à l'exception des véhicules munis du macaron valable pour la zone 12 ou d'un macaron multizones.

Nous vous prions de croire, Chères habitantes et chers habitants de Conches, Chères Mesdames et chers Messieurs, à l'expression de notre sincère considération.

Au nom du Conseil administratif



Marion Garcia Bedetti
Conseillère administrative

